



Plafonnement des rendements des céréales à paille

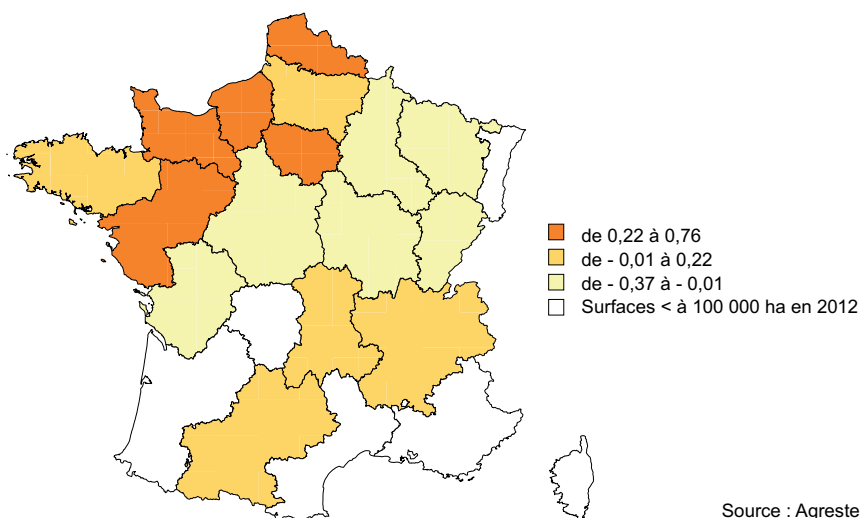
Le recours à la mécanisation et la généralisation de l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires ont permis une forte progression des rendements des céréales à paille au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. Depuis une quinzaine d'années, un plafonnement des rendements est observé dans une majorité des pays européens, dont la France. L'Auvergne n'est pas épargnée par le phénomène.

En France, le rendement du blé a progressé de manière continue au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. Mais, depuis le milieu des années 90, une stagnation de ce rendement est constatée comme dans la majorité des pays européens. Ce plafonnement du rendement en France concerne principalement les régions situées au sud-est d'une ligne Poitiers-Reims.

Dans le nord-ouest de la France, les rendements du blé continuent de progresser. En effet, ces régions bénéficient d'un climat océanique doux et humide. Elles sont donc moins touchées par les sécheresses printanières et les températures élevées du mois de juin qui pénalisent le bon remplissage du grain. Au même titre que dans les régions limitrophes, le rendement du blé auvergnat est stable sur les 25 dernières années (+ 0,07 q/ha/an).

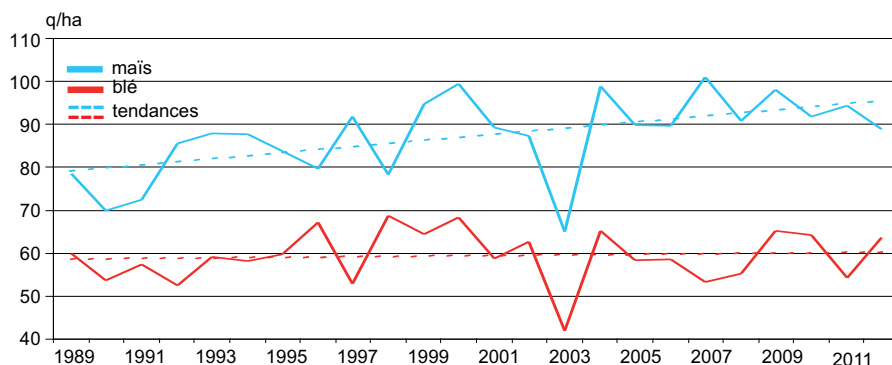
Le climat continental, pénalisant pour la progression des rendements du blé, se trouve généralement plus favorable à la culture du maïs. En effet, malgré un léger tassement sur les dernières années, la progression du rendement de ce dernier se poursuit (+ 0,7 q/ha/an en moyenne). L'augmentation des températures conjuguée à une irrigation maîtrisée permet au maïs d'exprimer la totalité de son potentiel et des progrès génétiques.

Evolution annuelle du rendement du blé entre 2000 et 2012 (q/ha)



Source : Agreste

Evolution comparée des rendements du blé et du maïs en Auvergne au cours des 25 dernières années



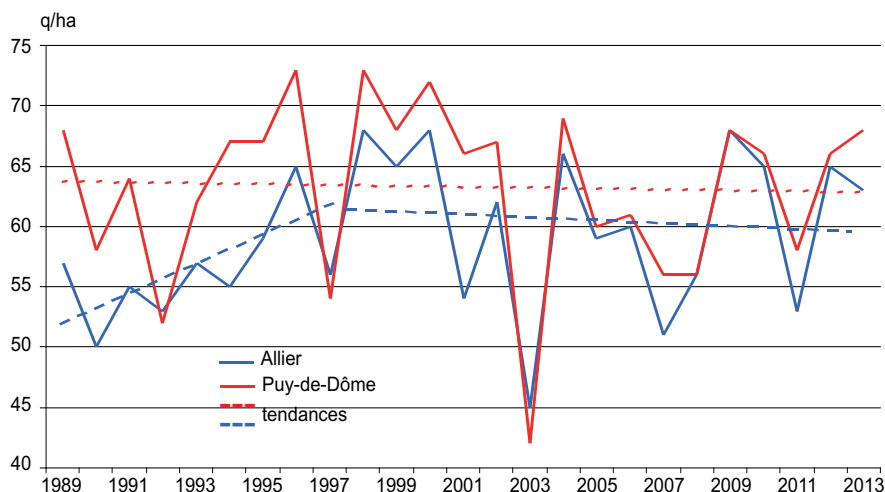
Source : Agreste

Pour le blé, une différence apparaît entre les deux principaux départements céréaliers de la région. Dans le Puy-de-Dôme, où le blé améliorant de haute qualité (souvent moins productif) occupe une place importante, le plafonnement du rendement apparaît dès le début des années 90. L'Allier, plus tourné vers le blé panifiable et les nouvelles variétés, subit le plafonnement des rendements seulement à partir de la fin des années 90, mais à un niveau inférieur à celui du Puy-de-Dôme. En 2010, une étude menée par l'INRA et ARVALIS a permis de mettre en évidence les deux principales causes aux plafonnements des rendements.

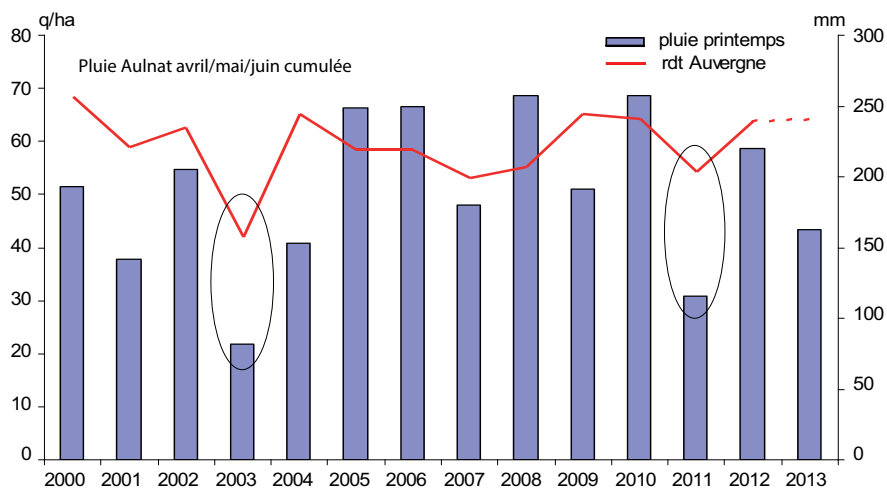
Après avoir exclu un ralentissement du progrès génétique (+ 0,9 q/ha/an), c'est l'évolution des itinéraires techniques et l'augmentation des températures qui apparaissent comme les principaux facteurs mis en cause. La recherche d'une meilleure marge (optimum économique) a conduit à une modification des pratiques culturales : diminution du travail du sol, simplification des rotations, modulation de la fertilisation et de la protection phytosanitaire. Le rendement maximum ne correspondrait donc pas à l'optimum économique. Dans le même temps, l'augmentation des températures rend les céréales plus régulièrement touchées par l'échaudage lors du remplissage du grain. Les céréales à paille sont également très sensibles aux sécheresses printanières (ex : 2003 et 2011). Celles-ci deviennent plus fréquentes et pénalisent significativement les rendements régionaux. Les rendements des céréales secondaires évoluent avec la même tendance que ceux du blé. Ils stagnent également depuis la fin des années 90. ■

Philippe Ceysat

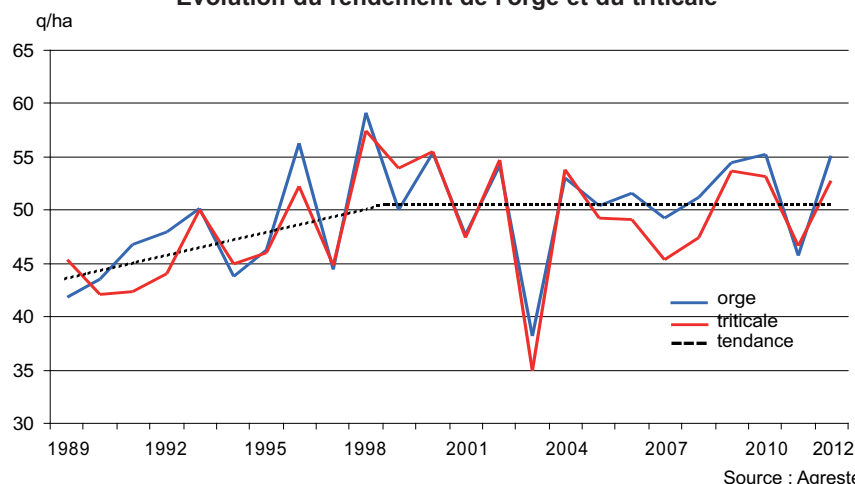
Evolution des rendements du blé dans l'Allier et le Puy-de-Dôme



Evolution du rendement du blé et des pluies printanières



Evolution du rendement de l'orge et du triticale



Source : Agreste



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
 Site de Marmilhat - 16B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
 Tél : 04 73 42 15 22 - Fax : 04 73 42 16 76
 Courriel : srise.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr
 www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr
 www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Claudine Lebon
 Rédacteur en chef : Dominique Boilon
 Composition : Sylvie Vasson
 Impression : SSP Toulouse
 Dépôt légal : à parution
 ISSN : 0998.4186
 Prix : 5 euros
 © AGRESTE 2013